



Procès-verbal No 11

Séance Ordinaire du Conseil Communal du lundi 10 décembre 2018 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis no 20 : Budget 2019
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion – Votation
7. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
N. Vez Raymond	Ouvre la séance à 20h15.
A. Monteiro	<p>1) Appel</p> <p>36 Conseillers et Conseillères sont présents.</p> <p>7 membres du Conseil sont excusés : MM. Christian Aeschlimann, Angelo Boscardin, Rodolphe Fahrni, Hubert Gremlich, Eric Mühlemann et Tobias Salathé ainsi que Mme Caroline Blaser.</p> <p>MM. Yann Bechtel et Fred-Henri Bovet sont absents.</p>
N. Vez Raymond	<p>Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.</p> <p>Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, le Conseil peut procéder au traitement des différents points de celui-ci.</p>



<p>N. Vez Raymond</p>	<p>2) Communications du Bureau</p> <p>Fait part de la naissance de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Murphy Phoebe NARDONE, née le 12 novembre, fille de Loïc et Laila NARDONE. <p>Fait également part au Conseil du décès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Madame Monique de WERRA, qui nous a quittés le 1^{er} novembre dans sa 81^{ème} année. <p>Le Conseil se lève et observe une minute de silence.</p> <p>Annonce les dates des séances du Conseil Communal en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mercredi 23 janvier 2019 [note : cette séance sera finalement annulée et le traitement de son objet, le « Projet Gare », sera reporté à la séance du Conseil du 25 mars 2019]. • Lundi 25 mars • Mercredi 26 juin • Lundi 28 octobre • Lundi 9 décembre <p>Rapports des Commissions : lors des deux précédentes séances du Conseil, le bureau n'a plus joint les rapports des Commissions à l'envoi des documents préparatoires (conformément à l'article 43 RC), ceux-ci étant disponibles sur demande et les rapports étant lus lors des séances.</p> <p>Le bureau a été très surpris de constater que seules 1 ou 2 personnes en faisaient la demande ! Il semble pourtant difficile de préparer une séance et délibérer sur les sujets présentés sans en avoir pris connaissance au préalable... et ce quand bien même les rapports sont lus pendant la séance.</p> <p>Quoi qu'il en soit, et sur recommandation du Préfet, le bureau a décidé de procéder de la manière suivante à l'avenir :</p> <p>Le bureau enverra à nouveau les rapports des Commissions quelques jours à l'avance mais, sauf exception, seules les conclusions en seront lues pendant la séance.</p> <p>Les Conseillers sont en effet censés préparer la séance et sont invités à consacrer le temps nécessaire à l'étude des documents préparatoires. C'est ainsi que fonctionnent la plupart des communes du district.</p> <p>Pour la présente séance, il sera toutefois procédé comme par le passé avec lecture de l'intégralité des rapports.</p>
<p>R. Zellweger</p>	<p>3) Communications de la Municipalité</p> <p>Prie les Conseillers de bien vouloir excuser l'annulation de la manifestation prévue le 2 décembre pour la traditionnelle illumination du sapin, due aux conditions météorologiques extrêmes ce jour-là !</p>



S. Adams	<p>Rappelle que la vente de sapins aura lieu le samedi 15 décembre.</p> <p>Plan d'Affectation Communal (anciennement « Plan Général d'Affectation ») : La procédure reste la même, mais un examen préliminaire a été ajouté avant l'examen préalable... Cela ne change pas grand-chose pour la Commune dont le dossier est déjà bien avancé. La semaine dernière, M. le Syndic et M. Adams, accompagnés de représentants du bureau Fischer & Montavon, ont rencontré le SDT, plus précisément le responsable de l'urbanisation des communes ainsi que l'urbaniste en charge du dossier de Givrins. Cela a permis de clarifier certains aspects du dossier et de mieux comprendre certaines exigences du SDT, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • délimitation du territoire urbanisé qui doit être le plus compact possible ; • certains dézonages de frange dans la zone à bâtir qui est surdimensionnée hors centre ; • affectation des espaces vides de plus de 2'500 m² en terrain agricole (cela touche essentiellement les vignes vers l'Eglise) ; • retour du PPA Au Sérau en zone agricole, sauf si l'on réussit à justifier le besoin d'une affectation spécifique (ce qui semble difficile, ce PPA datant de 1996 et n'ayant jamais été activé...). <p>Calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Début 2019 : envoi du dossier pour examen préliminaire au canton ; • Septembre 2019 : envoi du dossier pour examen préalable au canton ; • Février 2021 : soumission du dossier au Conseil Communal. <p>Subventions : le canton est d'accord de subventionner la Commune à hauteur de 40% des montants qui peuvent faire l'objet d'une subvention, soit environ CHF 36'000 (sur CHF 91'000).</p>
A. Blumenstein	<p>SDIS : l'effectif est de 36 personnes. Lors du dernier recrutement, 10 personnes se sont présentées dont 4 de Givrins. Lors du dernier exercice, le SDIS est intervenu à 21 reprises sur les 3 communes, dont 6 à Givrins (5 inondations et 1 sauvetage d'animal).</p> <p>Déchetterie : M. Louis Morand a quitté la Commune et M. Hugo Schüpbach a donné sa démission. La Commune les remercie pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. M. Blumenstein reprendra le travail de M. Morand dès le mois de février 2019, puis en alternance avec M Alain Froidevaux de Le Vaud à partir du mois de juin 2019.</p> <p>A partir de janvier 2019, de nouveaux tris sélectifs seront introduits à la déchetterie, soit la récupération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des bouteilles en plastique (lait, lessive, shampoing, etc) qui sont ensuite utilisées pour faire des cartouches 3D ; • du sagex, qui est ensuite utilisé dans la construction ; • des cannettes en alu.
P. Zuberbühler	<p>Projet Gare : suite aux séances de travail avec la Commission de Gestion et la société Equitim, il a été décidé de retirer ce Préavis du présent ordre du jour et de reporter cet objet en 2019, afin de pouvoir présenter un projet plus détaillé aux Conseillers.</p>



<p>4) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018</p>	
N. Vez Raymond	Demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018.
R. Guilloud	Page 2 : souhaite changer le mot « condamner temporairement » en « fermer temporairement » au dernier paragraphe.
P. Zuberbühler	A la fin du point 5 : il faut dire « Région de Nyon » et pas « Région Nyon ».
N. Vez Raymond	Prend note des modifications demandées qui ne sont toutefois pas suffisamment substantielles pour justifier d'être apportées au procès-verbal. Soumet celui-ci au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présents.
<p>5) Communications des délégués aux associations intercommunales</p>	
S. Adams	Invite les Conseillers intéressés à s'inscrire au Forum de collaboration régionale organisé par la Région de Nyon qui aura lieu le 13 février 2019.
N. Vez Raymond	Aucune autre prise de parole n'étant demandée, propose de passer au point suivant de l'ordre du jour,
<p>6) Préavis no 20 : Budget 2019 Rapport de la Commission de Gestion Discussion – Votation</p>	
P. Zuberbühler	Présente le Préavis et en lit les conclusions.
C. Nardone	Donne lecture du rapport de la Commission de Gestion.
N. Vez Raymond	Dans le précédent plan d'investissement, le remplacement des canalisations des eaux claires à la Bellangère et à la route de la Scie était devisé à CHF 320'000 alors qu'il s'élève à CHF 495'000 dans le plan présenté en annexe au budget 2019. Demande les raisons de cette augmentation.
P. Zuberbühler	Les montants ont effectivement été revus à la hausse suite à une étude plus approfondie du dossier. Un Préavis sera présenté au Conseil au mois de mars 2019.
N. Vez Raymond	Dans le précédent plan d'investissement, un montant de CHF 100'000 avait été devisé pour l'étude du « Projet Gare » qui n'apparaît plus dans le nouveau plan.
P. Zuberbühler	Les crédits d'étude sont pris en charge par Equitim, donc il n'est plus nécessaire de prévoir cet investissement dans le budget de la Commune.
P. Dillenbourg	Trouve la présentation du budget peu lisible du fait que l'année 2017 se trouve entre 2018 et 2019....
P. Zuberbühler	Cela est dû au fait que, pour 2018 et 2019, c'est le budget qui est présenté. alors que pour 2017, il s'agit des comptes.



P. Dillenbourg	S'agissant des impôts, note qu'ils totalisaient un montant de CHF 4,6 mios en 2017 mais qu'on anticipe des rentrées fiscales de plus de CHF 5 mios en 2019. Demande quelle en est la raison.
P. Zuberbühler	Les rentrées fiscales sont toujours relativement aléatoires et difficiles à budgéter. Le budget 2019 est proche de celui de 2018. On n'a pas encore les comptes 2018 mais des rentrées légèrement supérieures à 2017 sont espérées suite à l'augmentation du taux d'imposition communal de 61% à 67% votée en octobre 2017.
N. Vez Raymond	Plus personne ne demandant la parole, il est procédé au vote sur le Préavis 20. Celui-ci est approuvé par 34 oui et 1 abstention.
7) Propositions individuelles et divers	
R. Monney	Chœur l'Avenir : pour fêter le 40eme anniversaire depuis la reprise du chœur en 1978, celui-ci a enregistré un CD regroupant une vingtaine de chansons de son répertoire. Le prix du CD est de CHF 20.-.
A. Blumenstein	Zone 30 km/h : précise que les routes de La Scie, de Trélex et de Genolier n'étant pas encore légalisées, il n'est pas possible d'y effectuer des contrôles de vitesse. Pour être légalisées, il faudrait recommencer la procédure et installer des « ralentisseurs ». Cela étant, les panneaux 30 km/h peuvent être maintenus même si on ne peut effectuer de contrôle sur ces routes.
R. Derbigny	Souhaite que les contrôles pédagogiques soient maintenus également sur ces routes.
C. Grosjean	Prend note du commentaire de M. Derbigny et informe le Conseil que la Commune prévoit d'acquérir un deuxième radar pédagogique en 2019.
S. Adams	Péréquation : Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux est venue présenter le projet de la future péréquation à l'Association des Communes Vaudoises. La péréquation actuelle est en effet extrêmement compliquée à appliquer, notamment à cause des interactions avec la taxation sur la facture sociale. Il est devenu nécessaire de réviser le système et de séparer clairement la péréquation des ressources de celle des charges. Le dossier n'en est toutefois qu'au stade de pré-projet.... et le calendrier prévoit une mise en vigueur seulement pour l'exercice 2023.
H. Pradervand	Projet Gare : ayant été absent lors du dernier conseil, n'a pas pu suivre les discussions au sujet de ce projet et demande pour quelle raison la Commission d'Urbanisme n'a pas été mandatée pour ce dossier.
N. Vez Raymond	La question s'est effectivement posée lors de la dernière séance du Conseil. La Municipalité souhaitait avoir une Commission ad hoc pour ce projet, car il ne concerne pas uniquement l'aménagement du territoire. La Commission d'Urbanisme ne s'est par ailleurs pas manifestée lors des débats. En conséquence, et afin de ne pas multiplier les rapports de commissions (Commission de Gestion, Commission d'Urbanisme et Commission ad hoc), il a été décidé de nommer une Commission ad hoc. Cela étant, la question de M. Pradervand est légitime.
M.-O. Lequint	Rue des Mortiers : a noté une augmentation des détritrus à cet endroit et demande que les passages de nettoyage soient effectués plus régulièrement.



P. Dillenbourg	Route de la Bellangère : lors des travaux d'ouverture de la route, serait-il envisageable de saisir l'occasion pour y amener le chauffage à distance ?
R. Guilloud	Les travaux auxquels M. Dillengourg se réfèrent concernent l'enlèvement d'un bloc de calcaire qui s'était formé à l'entrée d'une canalisation.
P. Zuberbühler	Ces travaux ne signifient pas que la route de la Bellangère va être ouverte et l'acheminement du chauffage à distance à cet endroit n'est donc pas à l'ordre du jour.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, remercie les Conseillers et lève la séance à 21 heures 10.

La Commune invite les Conseillers à partager le verre de l'amitié, fidèle à la tradition de la dernière séance du Conseil de l'année.



Nathalie Vez Raymond
Présidente




Aline Monteiro Alves
Secrétaire